

L'Association Profession Sport dans le Pas de Calais, accueillant et défendant toutes les diversités, invite tous ses collaborateurs à respecter les principes suivants, au nom du meilleur vivre ensemble :

1 - La laïcité au sein de Profession Sport dans le Pas de Calais assure aux salariés un référentiel commun et partagé, favorisant la cohésion d'entreprise, le respect de toutes les diversités et le vivre ensemble

2 - La laïcité au sein de Profession Sport dans le Pas de Calais offre aux collaborateurs des conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et exercer leur citoyenneté. Elle protège de tout prosélytisme et de toute pression qui empêcheraient de faire ses propres choix et de réaliser son activité dans un environnement serein.

PREAMBULE : La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la Loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

3 - La Laïcité au sein de Profession Sport dans le Pas de Calais permet l'exercice de la liberté d'expression des collaborateurs dans la limite du bon fonctionnement de l'entreprise comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

4 - La Laïcité au sein de Profession Sport dans le Pas de Calais implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les Hommes et les Femmes et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

La république Laïque organise la séparation des religions et de l'Etat. L'Etat est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'Etat.

5 - La laïcité au sein de Profession Sport dans le Pas de Calais implique que les collaborateurs ont un devoir de neutralité : il ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leur travail.

6 - Conformément à la Loi, nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser d'exécuter sa mission ou pour perturber le bon fonctionnement de l'association Profession Sport dans le Pas de Calais.

La laïcité de la République garantit la Liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.

7 - Au sein de Profession Sport dans le Pas de Calais et dans l'exercice de leurs fonctions, les règles de vie des différents espaces, précisés dans les différents règlements intérieurs de chaque structure, sont respectueuses de la laïcité. Ainsi le port de signes ou tenues par lesquelles les collaborateurs manifestent ostensiblement une appartenance religieuse n'est pas autorisé.

8 - Par leurs réflexions et le respect mutuel, les collaborateurs font vivre au sein de l'association Profession Sport dans le Pas de Calais la valeur fondatrice de la promotion des diversités.

La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la Liberté de chacun avec l'Egalité et la Fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.